

Maturité Spécialisée

Communication - Information

Tourisme

2023 - 2024



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

SOMMAIRE

Introduction	4
Conditions d'admission en MSCl tourisme	4
Composition de l'année MSCl tourisme	4
Prestations complémentaires en MSCl tourisme	5
Étude des langues secondes	6
Travail de maturité spécialisée	7
Réussite de l'année MS	13
Rôles des référent-e-s/répondant-e-s	14
Suivi administratif	14
Admission en 1 ^e année Bachelor à la HES	14
Calendrier	16

INTRODUCTION

La maturité spécialisée communication-information en tourisme (MSCI tourisme) est un titre de l'École de culture générale (ECG) qui donne accès à la formation *Bachelor* dans la filière Tourisme de la Haute École de Gestion & Tourisme à Sierre (HEG - HES-SO Valais).

La maturité spécialisée communication-information en tourisme est basée sur une collaboration entre l'École de culture générale, la filière Tourisme de la Haute École de Gestion & Tourisme et les entreprises du domaine du tourisme ou de l'événementiel.

La MSCI tourisme est organisée pour l'ensemble des ECG par l'école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann, située à Plan-les-Ouates, 24, route de Base.

I. CONDITIONS D'ADMISSION EN MSCI TOURISME

Pour être admis-e en année de maturité spécialisée communication-information en tourisme, qui exige un niveau avancé en allemand et en anglais, l'élève doit avoir :

- obtenu le certificat ECG option communication - information, avec une note annuelle supérieure ou égale à 4,0 dans la moyenne des disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle (OSP) ;
- atteint le niveau B1 (CECR) attesté par un certificat, atteint dans les deux langues secondes étudiées au certificat (anglais et allemand) ;
- effectué un séjour linguistique de cinq semaines au moins dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat d'ECG, après l'obtention du titre et avant le début de la MSCI ;
- obtenu un à deux contrats de stages pour un total de 24 semaines.

II. COMPOSITION DE L'ANNÉE MSCI TOURISME

La MSCI en tourisme comprend des prestations complémentaires, l'étude de deux langues et un travail maturité spécialisée :

- 24 semaines de stages professionnels dans le domaine, divisibles en deux périodes de 12 semaines dans le même lieu qui font l'objet d'un rapport de stage ;
- deux séjours linguistiques dans les régions linguistiques correspondant aux langues étudiées au certificat ;
- des cours de préparation aux certificats B2 ;
- un certificat B2, selon CECR, dans les deux langues secondes (anglais et allemand) ;
- un cours d'introduction à l'économie touristique par un-e expert-e de la Haute École de Gestion & Tourisme, HES-SO Valais ;
- un cours de comptabilité qui prépare au cursus HEG ;
- un travail de maturité spécialisée : conception d'un projet ou recherche théorique dans le domaine du tourisme.

La présence assidue aux cours et la totalité des prestations complémentaires est obligatoire. Selon l'article 42 du *Règlement relatif à l'école de culture générale* (RECG – C1 10.70), si les absences sont trop nombreuses au cours de l'année scolaire, l'échec de la MSCI peut être prononcé.

III. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MSCI TOURISME

III.1. STAGES

Les 24 semaines de stages à temps plein (100% - 40 heures hebdomadaires), divisibles en deux stages de 12 semaines dans un même lieu, doivent constituer une véritable expérience professionnelle dans le monde du tourisme. Certaines journées de travail peuvent dépasser les 8 heures mais le taux d'activité doit être au maximum de 40 heures hebdomadaires. En cas de dépassement du taux journalier, la récupération des heures doit être mise en place dans les jours qui suivent.

Les stages sont effectués dans les offices ou les agences de tourisme, les services de transport (train, bateau ou car) qui organisent des excursions touristiques, les organisations de séjours linguistiques, les entreprises organisatrices d'événements touristiques ou qui développent un secteur « événementiel » pour leurs clients ou leurs employés, les hôtels cinq étoiles qui offrent dans leurs prestations des excursions et des manifestations, en Suisse.

Le stage peut avoir lieu à l'étranger dans un pays germanophone ou anglophone, selon la langue cible de la maturité spécialisée. Un tel stage doit satisfaire à des critères d'exigences et faire l'objet d'une demande particulière à la direction de l'ECG.

Dans tous les cas de figure, le choix de l'entreprise de stage doit être validé par le/la doyen-ne sur rendez-vous au moyen du formulaire *ad hoc*.

III.1.1. Objectifs de stage

Les objectifs généraux de stage sont :

- dans le domaine du tourisme :
 - découvrir les spécificités propres au monde du tourisme par le travail et la pratique (horaires particuliers, stress, haute saison, etc.) ;
- sur le plan des compétences personnelles :
 - développer un esprit créatif ;
 - inventer des solutions à toutes sortes de problèmes pratiques et quotidiens ;
 - mettre en pratique les connaissances scolaires ;
 - être au service de la clientèle ;
- sur le plan des compétences sociales :
 - développer les capacités d'adaptation aux différents temps de travail et aux problèmes inhérents à l'organisation touristique ;
 - faire preuve de flexibilité (différents lieux de travail) ;
 - soigner le contact humain ;
 - développer le sens de la communication ;
- sur le plan des connaissances :
 - approfondir ses compétences linguistiques ;
 - développer sa culture générale en vue des demandes de manifestations culturelles et événementielles ;
 - cultiver sa curiosité ;
 - maîtriser l'utilisation de la bureautique (Word, Excel, PowerPoint).

III.1.2. *Journal de bord*

L'élève tient un journal de bord durant toute la durée du stage. Il/elle y consigne ses observations, ses objectifs, ses découvertes et ses idées pour d'éventuels projets. Ce journal de bord constitue une aide précieuse pour la rédaction du rapport de stage, qui constitue une partie du travail de maturité spécialisée.

III.1.3. Suivi du stage

Un-e référent-e de l'entreprise de stage encadre l'étudiant-e dans les différentes tâches confiées dans le stage et dans l'apprentissage des aspects professionnels. Un-e référent-e ECG suit le déroulement du stage de l'étudiant-e ; il fait le lien régulièrement entre l'ECG et le lieu de stage. Il organise des visites pour effectuer les bilans intermédiaire et final ; une rencontre au moins est quadripartite, avec le représentant de la HEG & Tourisme, et a lieu à l'entreprise de stage. Le nombre de visites peut être augmenté, si nécessaire.

III.1.4. *Évaluation du stage*

Le/la stagiaire est évalué par un-e référent-e de l'institution ou de l'entreprise de tourisme selon le document *ad hoc*.

IV. EXIGENCES DANS LES LANGUES SECONDES

IV.1 SÉJOURS LINGUISTIQUES

Dans le cadre de la MSCJ tourisme, l'étudiant-e doit effectuer deux séjours linguistiques de cinq semaines au moins, en anglais et en allemand (l'un l'été avant l'entrée en MSCJ et l'autre l'été qui suit). L'organisation de ce séjour est à la charge de l'élève.

L'objectif des séjours est de développer les compétences de la communication orale par l'immersion. La fréquentation de cours de langue sur place est recommandée, mais non obligatoire.

IV.1.1 *Validation*

Le séjour linguistique est validé par une attestation, en bonne et due forme, délivrée soit par une école pour des cours fréquentés, soit par un employeur, une institution ou une famille d'accueil qui atteste d'une activité dans la langue cible.

IV.1.2 *Aide financière*

Une aide financière sous forme de subvention est possible dans le cadre du programme professionnel MSCJ en Europe, qui est piloté et coordonné par l'Unité transversale Echanges & Mobilité du DIP (EL&M).

En cas de nécessité, une demande de financement peut être adressée par le biais du/de la conseiller-ère social-e de l'ECG au bureau des échanges linguistiques et mobilité du département de l'instruction publique (DIP) qui transmettra à qui de droit pour traitement du dossier.

IV.2 COURS ET EXAMENS DE LANGUES

Des cours de préparation au certificat B2 des deux langues sont organisés par l'ECG au cours de la MSCJ. Ces cours auront lieu entre mars et juin, à raison de 6 heures hebdomadaires par langue sur un total de 14 semaines.

Une session d'examens aura lieu à la fin du mois d'août (certification interne à l'ECG). Les élèves ont aussi la possibilité de passer ou repasser un examen de niveau B2, organisé par leurs soins, validés par l'ECG (certification externe).

V. TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE MSCI EN TOURISME

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) est un document écrit qui rend compte de la capacité de réflexion et d'innovation du/de la candidat-e dans le domaine du tourisme ou de l'événementiel.

Le TMsp débute par un rapport de stage qui porte sur les 24 semaines effectuées dans le domaine. Ensuite l'étudiant-e développe, au choix :

- une idée créatrice ou un projet novateur en relation avec l'entreprise du stage ou non. Cela peut aussi être une proposition d'amélioration de fonctionnement d'un événement touristique observé dans le cadre du stage ; mais il n'y a pas l'obligation d'un lien étroit avec l'entreprise ;
- soit une recherche théorique et argumentée sur un sujet dans le domaine du tourisme, par exemple une réflexion sur l'avenir du tourisme ou le *incoming/outgoing*.

Le TMsp fait l'objet d'une soutenance orale à la fin de l'année.

V. 1. COMPOSITION DU TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

V.1.1. RAPPORT DE STAGE

Le stage fait l'objet d'un rapport de stage d'une dizaine de pages (3'000 à 3'500 mots), sans compter les annexes. Il doit comprendre les rubriques suivantes :

a) situer l'institution ou l'entreprise dans son contexte local et décrire sa spécificité ;

b) commenter son expérience de stagiaire :

- exposer les différentes tâches accomplies et les démarches de travail en usage dans l'institution ou l'entreprise ;
- expliquer son rôle de stagiaire dans l'institution ou l'entreprise ;
- décrire les responsabilités qui lui ont été confiées ;
- évoquer les difficultés rencontrées durant le stage et les moyens mis en œuvre pour les résoudre ;
- décrire les points forts et faibles du stage.

Lorsqu'il y a deux lieux de stage, l'étudiant-e décrit les deux entreprises, les tâches et les démarches propres à chacune d'entre elles. L'analyse du rôle de stagiaire, des responsabilités, des difficultés, des solutions, des points forts et faibles est transversale. Il est alors recommandé de comparer les deux lieux de stage.

Rédaction du rapport

L'étudiant-e structure son rapport de stage en synthétisant les parties descriptives et en développant l'argumentation des parties d'analyse. Il/elle trie les éléments observés et récoltés lors du stage, qu'il/elle a transcrits dans son journal de bord, pour n'en garder que l'essentiel dans son rapport.

L'étudiant-e écrit son rapport en apportant un soin tout particulier à l'expression française et il/elle en assure l'orthographe correcte.

La mise en page du rapport doit respecter les consignes suivantes :

- traitement de texte avec un choix de police de caractère 12 et un interligne 1,5 ;
- règles usuelles de mise en page (texte justifié, marge, numérotation des pages).

Le rapport de stage comprend une page de titre, qui mentionne, pour chaque lieu de stage, le nom, l'adresse de l'entreprise de stage et la durée du stage. Le verso de cette page est en principe blanc. Le rapport commence en page de droite.

V.1.2. PROJET NOVATEUR OU RECHERCHE

Lorsque l'étudiant-e choisit le projet novateur, il/elle élabore les différents aspects d'une réalisation virtuelle aboutie, de sa conception jusqu'à sa formalisation et sa communication sous forme de supports visuels, multimédias divers. Le projet est présenté sous forme d'un dossier. Le dossier (environ 4'000 mots, annexes en plus) comprend les éléments suivants :

- un historique de la recherche des idées ;
- une description complète de son projet : l'idée, le but, le plan d'élaboration, le fonctionnement, le contexte idéal ;
- un budget de mise en œuvre et de fonctionnement ;
- une argumentation sur la conception du projet ;
- une argumentation sur les choix esthétiques de présentation ;
- les documents préparatifs de repérage (esquisses, plans, photos, vidéos) ;
- les références bibliographiques et médiatiques ;
- un questionnement critique.

Lorsque l'étudiant-e choisit la recherche théorique, le texte est composé des parties suivantes (6'500 à 7'000 mots, annexes en plus) :

- exposé des arguments pour et contre la thèse avancée ;
- analyse et commentaire des arguments, comparaison éventuelle avec une autre thèse ;
- positionnement personnel argumenté ;
- références et sources bibliographiques citées et consultées.

V.1.3. MISE EN FORME DU TMSP

- Le TMsp rassemble le rapport de stage et le dossier du projet ou la recherche théorique ;
- Le dossier ou la recherche est rédigé en format traitement de texte en respectant la mise en page usuelle (interligne 1.5, police de caractère 12, texte justifié, marge, numérotation de page et impression recto) ;
- La page titre du TMsp, dossier ou recherche comprend :
 - le titre du projet ou de la recherche ;
 - la mention « Maturité spécialisée communication-information en tourisme »
 - l'année scolaire en cours ;
 - le nom de l'ECCG Aimée-Stitelmann ;
 - les noms de l'étudiant-e et des référent-e-s ECG et HES (le TMsp n'est pas imprimé sur papier à en-tête d'une institution ou d'une entreprise) ;
- La bibliographie, référencée selon les règles d'usage, est jointe en annexe au dossier ou à la recherche ;
- Le dossier ou la recherche est relié. Les chemises plastifiées doivent être évitées ;
- Il est rendu en deux exemplaires imprimés et en version électronique.

Les deux exemplaires imprimés et reliés sont acheminés par les élèves selon la diffusion suivante :

- Un exemplaire au secrétariat de l'ECCG Aimée-Stitelmann ;
- Un exemplaire au/à la référent-e ECG.

Le visuel de communication est remis aux jurés (imprimé en quelques exemplaires) ou projeté lors de la soutenance. Le TMsp est également rendu dans une version PDF à l'attention du/de la doyen-ne en charge de la MSCl.

De plus, chaque étudiant-e doit déposer le fichier de son TMsp sur le site *Compilatio* (selon instructions transmises en temps voulu), pour la vérification électronique de la conformité du TMsp avec l'article 45 du *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG – C1 10.70)*, sur le plagiat et la fraude.

V.2. DÉROULEMENT DU TMsp ET SÉMINAIRES

Le TMsp représente un travail de 8 semaines, à plein temps, effectué de janvier à avril. Son déroulement débute au cours de la période de stage et suit le découpage annuel ci-dessous.

L'étudiant-e choisit le sujet et la forme de son TMsp au cours de sa période de stage, au plus tard au mois de janvier. Il/elle en rédige le descriptif et le questionnement ; il/elle établit le plan le travail et la bibliographie. Le sujet du TMsp est validé à la fin du mois de janvier par les référent-e-s de la HES-SO Valais et de l'ECG.

Différents séminaires d'une demi-journée et des cours complètent l'accompagnement théorique et pratique du TMsp :

- un cours d'Introduction à l'économie touristique d'une demi-journée sera assuré par un expert de la HES ;
- des séminaires dispensés par des enseignant-e-s et des référent-e-s ECG seront consacrés à :
 - la rédaction du rapport de stage (méthodologie 1) ;
 - la méthodologie du travail de maturité spécialisée (méthodologie 2) et choix du sujet ;
 - les principes élémentaires de la communication visuelle (méthodologie 3) ;
 - l'élaboration du dossier et du budget (méthodologie 4-5) ;
 - les techniques de présentation orale du travail de maturité spécialisée et l'élaboration de supports visuels (méthodologie 6).

3 novembre 2023 (10h-12h)	Séance de méthodologie du TMsp 1 : rapport de stage
15 novembre 2023 (13h30-16h30)	Séance de méthodologie du TMsp 2 : choix des sujets
Décembre - janvier	Rédaction du rapport de stage Références et documents préparatifs de repérage (projet) ou rédaction de la recherche théorique Planification de réalisation (projet)
12 janvier 2024	Remise du projet ou du sujet de TMsp
Fin janvier	Validation des projets/recherches Séance de méthodologie du TMsp 3 : graphisme Séance de méthodologie du TMsp 4 : budget

février - mars	Réalisation et test du projet Forme de communication, création de supports visuels ou audio-visuels (projet) Rédaction du dossier de présentation ou de la recherche théorique cours d'introduction à l'économie touristique
7 février 2024 (13h30-16h30)	Séance de méthodologie du TMsp 5 : dossier
27 mars 2024	Remise du TMsp
avril	Finalisation du visuel de communication (projet) Préparation de la présentation orale
26 avril 2024 (10h-12h)	Séance de méthodologie du TMsp 6 : soutenance
Dans la semaine du 27 mai 2024	Soutenance (remise du visuel de communication si projet)

V.3. ENCADREMENT

Pendant tout le déroulement du stage et du TMsp, l'élève bénéficie de l'encadrement du/de la référent-e ECG et d'éventuels conseils du répondant de la HEG (HES-SO Valais). Au minimum un entretien (en présentiel) par mois a lieu avec le/la référent-e dans le cadre du suivi du stage et du TMsp.

Étapes du suivi du stage et du TMsp	Étudiant-e	Référent-e ECG	Référent d'entreprise	Répondant HEG
Début du stage	Entretien 1	Entretien 1		
Octobre	Entretien 2 (tripartite)	Visite et entretien 2 dans l'entreprise	Entretien 2	
Novembre (selon planning prévu par l'ECG)	Entretien 3 (quadripartite)	Visite de stage et entretien 3 dans l'entreprise	Entretien 3	Visite de stage et entretien 3 dans l'entreprise
Janvier		Validation du sujet TMsp		Validation du sujet TMsp
À la fin du stage	Bilan du stage (tripartite)	Visite et bilan du stage	Bilan du stage	
Jusqu'à fin mars	Dossier écrit du TMsp	Suivi sous formes d'entretiens et d'échange de mails		
Avril		Lecture et évaluation dossier		Lecture et évaluation dossier
Avril-mai	Finalisation du visuel et préparation de la soutenance	Suivi sous formes d'entretiens et d'échange de mails		
Mai	Soutenance	Évaluation soutenance et TMsp	Auditeur libre	Évaluation soutenance et TMsp

V. 4. SOUTENANCE

Le TMsp fait l'objet d'une présentation orale de 30 minutes. Les soutenances sont publiques et regroupées sur un ou deux jours, l'étudiant-e présente et expose :

- une version synthétique de son rapport de stage, qui comprend une analyse de son expérience professionnelle et un commentaire sur la rédaction du rapport (durée approximative 10 minutes) ;
- la réalisation de son projet novateur ou sa recherche théorique (durée 12-15 minutes) ;
- le visuel de communication (document remis ou projeté pendant la soutenance) en lien avec le projet novateur.

Une discussion avec le jury (durée approximative 8-10 minutes) mettant en évidence :

- les arguments défendus dans la présentation ;
- la capacité de l'élève à répondre aux questions du jury et à défendre sa position.

Le/la candidat-e portera un soin tout particulier aux techniques de présentation et à l'utilisation, à bon escient, des supports visuels et sonores créés pour la circonstance.

Un temps de délibération d'une dizaine de minutes est programmé pour chaque candidat-e . Le jury délibère à huis clos.

V.5. ÉVALUATION DU TMsp

V.5.1. Modalités d'évaluation du TMsp

Le travail de maturité spécialisée et la soutenance sont évalués sur la base d'une grille composée de deux parties : a) démarche et dossier, b) soutenance. Le résultat final retenu est sous forme d'appréciation globale : - excellent - bien - suffisant - insuffisant.

La partie écrite "démarche et dossier" est évaluée séparément par chacun des membres du jury au moyen de la feuille de résultats. Dans un premier temps, le jury s'accorde sur l'évaluation de la partie écrite. En cas de suffisance, l'élève est autorisé à poursuivre et à préparer sa soutenance. En cas d'insuffisance, une remédiation au TMsp est imposée dans un délai préétabli par la direction. Au moment de la soutenance, les membres du jury mettent leurs évaluations détaillées de la partie écrite en commun : ils délibèrent et le référent fait la moyenne des points et remplit une seule grille.

La soutenance est évaluée par l'ensemble du jury qui, après discussion, complète la deuxième partie de la grille. Puis le résultat de l'évaluation est communiqué à l'étudiant-e ; une copie de la grille d'évaluation détaillée est jointe au procès-verbal de la MSCJ tourisme, remis au terme de la formation.

Le TMsp est réussi, lorsqu'il est exécuté selon les consignes, rendu dans les délais et qu'il obtient au moins la mention « suffisant ».

V.5.2. Composition du jury

Le jury est composé du répondant de la Haute École de Gestion & Tourisme et du/de la référent-e ECG. Le/la référent-e du lieu de stage est convié-e à titre d'auditeur-trice.

V.5.3. Critères d'évaluation du TMsp

L'évaluation porte à la fois sur le processus d'élaboration du TMsp et sur le travail dans ses différents aspects.

<i>I. Démarche et dossier : 2/3 de l'évaluation du TMsp</i>	
<i>Projet novateur</i>	<i>Recherche théorique</i>
1. respecter le cadre de travail : <ul style="list-style-type: none"> - respect des consignes et des échéances - implication dans le processus 	1. respecter le cadre de travail : <ul style="list-style-type: none"> - respect des consignes et des échéances - implication dans le processus
2. mettre en œuvre des méthodes de travail : <ul style="list-style-type: none"> - autonomie dans les démarches à réaliser - organisation efficace du recueil des informations - utilisation adéquate d'une méthodologie de recherche spécifique au domaine - coordination, collaboration, partenariat - projections budgétaires 	2. mettre en œuvre des méthodes de travail : <ul style="list-style-type: none"> - autonomie dans les démarches à réaliser - organisation efficace du recueil des informations - utilisation adéquate d'une méthodologie de recherche spécifique au domaine
3. référencer et rassembler les données nécessaires au projet : <ul style="list-style-type: none"> - pertinence de la documentation du projet - projection budgétaire appropriée - étude du marché adéquate 	3. constituer un corpus de références : <ul style="list-style-type: none"> - diversité des sources - pertinence des références
4. analyser la mise en situation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - description pertinente du contexte - prise de distance - attitude réflexive 	4. développer une recherche ; <ul style="list-style-type: none"> - description pertinente du contexte - évolution de la problématique - exploitation des ressources - positionnement critique
5. développer un projet novateur et concevoir sa communication : <ul style="list-style-type: none"> - originalité de la conception novatrice - pertinence et réalisme du projet dans son déroulement - exploitation des ressources - communication du projet - positionnement critique sur le projet 	5. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document: <ul style="list-style-type: none"> - structuration et cohérence - argumentation et exemplification - respect des consignes documentaires - respect des conventions bibliographiques - usage correct de la langue
6. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document <ul style="list-style-type: none"> - structuration et cohérence - argumentation et exemplification - respect des consignes documentaire - respect des conventions bibliographiques - usage correct de la langue 	

<i>Soutenance : 1/3 de l'évaluation du TMsp</i>	
<i>Projet novateur</i>	<i>Recherche théorique</i>
<p>7. connaître le sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appropriation du sujet - défense de la conception du projet <p>8. Développer un support de communication:</p> <ul style="list-style-type: none"> - adéquation de la conception avec le projet - critique de la forme de communication <p>9. critiquer sa démarche de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp - identification des prolongements et perspectives <p>10. communiquer oralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - structuration de la présentation clarté de la transmission orale 	<p>7. connaître le sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appropriation du sujet - défense de la conception du projet <p>8. critiquer sa démarche de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp - identification des prolongements et perspectives <p>9. communiquer oralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - structuration de la présentation - clarté de la transmission orale

V.6 REMÉDIATION DU TMsp

L'étudiant-e, qui obtient la mention "insuffisant" sur la partie "démarche et dossier" au TMsp, a la possibilité de la compléter et de l'améliorer, dans un délai de 2 semaines au maximum à compter de la notification de la décision. De même, si la compétence 6 (5) "maîtriser la rédaction et la mise en forme du document" et/ou le critère 6.5 (5.5) "usage correct de la langue" est/sont insuffisant/s, l'élève est mis en remédiation aux mêmes conditions.

La remédiation de la partie écrite a lieu avant la soutenance : l'élève complète et améliore son TMsp selon les indications notifiées. La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois sur la partie écrite.

En cas de remédiation, la meilleure mention positive possible sur la partie écrite est "suffisant". Lorsque la mention finale obtenue sur les deux parties est évaluée "insuffisant" (après remédiation ou non sur l'écrit), l'échec de la MSCI tourisme est alors notifié.

V.7. DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ

L'élève s'engage par écrit à respecter les règles éthiques liées au travail intellectuel et artistique selon le règlement relatif à la fraude et au plagiat. Le document "déclaration d'authenticité" doit être rendu au secrétariat de l'ECG pour être joint au dossier de l'élève.

VI. RÉUSSITE DE LA MSCI TOURISME

Le titre de certificat de maturité spécialisée est délivré par l'ECG. Il est obtenu aux conditions suivantes : l'étudiant-e doit avoir :

- accompli et validé la totalité des 24 semaines de stages ;
- validé les cours et les séminaires ;
- obtenu au moins la mention «suffisant» au travail de maturité spécialisée ;
- obtenu la certification de niveau B2 (CECR) dans les deux langues secondes de la MSCI ;

- validé les séjours linguistiques dans les deux régions linguistiques correspondant aux langues de la MSCl.

VI.1. PROCÈS-VERBAL DE L'ANNÉE DE MATURITÉ

L'ECG rédige un procès-verbal de l'année de maturité lorsque le résultat du TMsp et toutes les attestations sont transmis et qu'ils satisfont aux conditions de réussite décrits ci-dessus. Ce document sert d'attestation de l'obtention du titre et permet l'immatriculation à la HEG-SO Valais. Les certificats MSCl sont remis lors d'une cérémonie commune à toutes les maturités spécialisées à la fin du mois de novembre ou début décembre.

Pour la rédaction du procès-verbal de la MSCl tourisme, la doyenne de la MSCl doit impérativement recevoir, sous forme d'original papier dûment signé par l'employeur, l'évaluation du ou des stages effectués.

VII. RÔLES DES RÉFÉRENT-E-S/RÉPONDANT-E-S

Le/la référent-e ECG :

- suit l'étudiant-e pendant le déroulement de son stage ;
- organise une séance quadripartite (étudiant-e, référent-e du stage, répondant HEG/HES-SO Valais et référent-e ECG) pour le bilan intermédiaire du stage dans l'entreprise ;
- organise une séance tripartite (étudiant-e, référent-e du stage, référent-e ECG) pour le bilan final du stage ;
- est le/la garant-e méthodologique visant au bon déroulement du rapport de stage et du travail de maturité spécialisée ;
- encadre et conseille l'étudiant-e dans la réalisation de son travail de maturité spécialisée et pour sa soutenance ;
- fait le lien avec le/la doyen-ne ECG en charge de la maturité spécialisée ;
- évalue le rapport de stage et le TMsp en collaboration avec le répondant HEG (HES-SO Valais).

Le/la référent-e de l'entreprise de stage :

- encadre l'élève dans les responsabilités qui lui sont confiées ;
- participe aux séances tri- et quadripartites ;
- communique au/à la référent-e ECG les problèmes éventuels sur le lieu de stage ;
- effectue l'évaluation du stage de l'élève selon les critères du formulaire ad hoc ;
- est invité à la validation du rapport de stage et à la soutenance du travail de maturité spécialisée en tant qu'auditeur-trice.

Le répondant HEG (HES-SO Valais) :

- s'assure du bon déroulement du stage professionnel ;
- participe à trois séances quadripartites (séance de rentrée, bilan intermédiaire, évaluation du TMsp) ;
- évalue en collaboration avec le/la référent-e ECG le TMsp.

VIII. SUIVI ADMINISTRATIF

Le suivi administratif de la MSCl est assuré par l'ECG qui organise la formation (indépendamment de l'école qui a délivré le certificat ECG).

Les absences ponctuelles aux cours doivent être excusées auprès des responsables de cours selon les modalités précisées. Les absences ponctuelles aux séances méthodologiques du TMsp doivent être annoncées avant la séance et excusées auprès de la responsable de la MSCl à l'ECCG Aimée-Stitelmann.

Toute absence prolongée (cours et stage) nécessitant un certificat médical doit être communiquée à la responsable de la MSCl à l'ECCG Aimée-Stitelmann. Les absences faisant l'objet d'une demande exceptionnelle ou en dehors des heures de cours doivent également être adressées à la responsable de la MSCl.

IX. ADMISSION EN 1^{re} ANNÉE BACHELOR A LA HES

Le titre de maturité spécialisée communication-information permet d'accéder sans examen en 1^{re} année *Bachelor* de la filière Tourisme à la Haute École de Gestion & Tourisme (HES-SO Valais), sous réserve d'éventuelles procédures de régulation.

L'inscription est à la charge des élèves selon les modalités et dans les délais fixés par la HES-SO Valais. Pour toute information : <https://www.hevs.ch/fr/>

**MATURITÉ SPÉCIALISÉE COMMUNICATION-INFORMATION TOURISME
CALENDRIER 2023 – 2024**

Date	Étape
Dans la semaine du 26 juin 2023	Confirmation de l'admission provisoire en MSCl
Juillet-août 2023	Recherche de stages (24 semaines minimum, signature des contrats) Premier séjour linguistique de 5 semaines dans un pays correspondant à l'une des langues étudiées
Dès le 4 septembre 2023 ou au plus tard le 2 octobre 2023	Début du stage dans le domaine du tourisme
Lundi 2 octobre 2023 de 14h00 à 16h00 ECCG Aimée-Stitelmann (salle à préciser)	Séance de rentrée de la MSCl tourisme avec les élèves, les référent-e-s des entreprises, de l'ECG et le répondant HES-SO Valais Délai de validation du 1 ^{er} séjour linguistique
Novembre 2023	Début du TMsp (voir calendriers détaillés aux pages 9-10)
Les 13,14, 20 ou 21 novembre 2023 (selon planning prévu par l'ECG)	Visites de stages – séances quadripartites
Janvier à mars 2024	Élaboration du TMsp
Du 11 mars au 28 juin 2024	Cours de préparation aux deux certifications B2
Mercredi 27 mars 2024	Remise du TMsp
Du 29 avril au 13 mai 2024	Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp
Dans la semaine du 27 mai 2024 ECCG Aimée-Stitelmann (salle et dates à préciser)	Soutenances du TMsp
Juillet-août 2024	Deuxième séjour linguistique de 5 semaines dans un pays correspondant à la 2 ^e langue étudiée
Dans la semaine du 12 août 2024	Session d'examens B2
Vendredi 16 août 2024, 17h	Délai de validation du 2 ^e séjour linguistique
Semaine 37	Début de la 1 ^{re} année Bachelor à la HEG & Tourisme (HES-SO Valais)
11 octobre 2024	Clôture de l'année MSCl 2023-2024
Fin-novembre/début décembre 2024	Cérémonie des promotions et de remise des certificats de maturité spécialisée